

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 17 h, le 17 avril 2003.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis à compter du point 4.2 b)
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont absents :

- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2003-23

Sur proposition de M. Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec le report de l'item 4.3 portant sur le transport en commun métropolitain à la séance du 22 mai 2003 et avec l'ajout des points 6.1 Virement de crédit pour le PGMR et 6.2 Contrat du directeur général.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 20 mars 2003

Résolution n° C-2003-24

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean Garon, maire de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 20 mars 2003.

Adoptée

Virement de crédit au budget 2003

Résolution n° C-2003-25

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. André Hamel, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'autoriser le virement de crédit de 9 000 \$ de la catégorie *Administration générale* à la catégorie *Aménagement du territoire*, pour 4 500 \$, et à la catégorie *Développement et promotion économique* pour 4 500 \$, au budget 2003 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence: Mémoire du 9 avril 2003
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Octroi d'un contrat pour la production d'imagerie satellitaire au Groupe Desfor

Résolution n° C-2003-26

Sur proposition de M. Jean Garon, maire de la Ville de Lévis, appuyée par M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'octroyer le contrat pour la production d'une imagerie satellitaire à le Groupe Desfor pour un montant, incluant l'option b), de 97 265,14 \$, taxes incluses, le tout suivant les documents de soumission.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou en empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général à signer, s'il y a lieu, le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence: Mémoires des 9 et 17 avril 2003
Certificat
du trésorier : CT-361
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Monsieur André Brochu, conseiller de la Ville de Lévis, se joint à la réunion

Information / Moratoire sur les grandes surfaces / Mandat aux commissions Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine ainsi que Développement économique et tourisme

Résolution n° C-2003-27

Sur proposition de M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De prendre acte de la documentation transmise par le maire de la Ville de Québec, monsieur Jean-Paul L'Allier, le 8 avril 2003 concernant un moratoire de six mois quant à l'implantation de certaines grandes surfaces à caractère commercial sur le territoire de la Ville de Québec.

De transmettre cette documentation aux commissions Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine ainsi que Développement économique et tourisme de la Communauté métropolitaine de Québec, avec mandat de procéder à l'analyse de la situation dans le contexte de la Communauté métropolitaine de Québec et de faire rapport au Conseil sur les recommandations que celle-ci devrait éventuellement adopter en regard de la problématique soulevée.

Référence: Lettre et documentation transmises par le maire de la Ville de Québec le 8 avril 2003

Responsable: Directeur général

Adoptée

Avis de la CMQ / Règlement RV-2003-00-76 de la Ville de Lévis

Résolution n° C-2003-28

Sur proposition de M. Jean Garon, maire de la Ville de Lévis, appuyée par M. André Hamel, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'émettre un avis favorable de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau relativement au règlement RV-2003-00-76 modifiant le « Règlement R-030 sur le schéma d'aménagement de l'ex-MRC Desjardins et le règlement 1987-03 sur le schéma d'aménagement de l'ex-MRC des Chutes-de-la-Chaudière » pour les motifs mentionnés au mémoire et aux documents annexés en date du 11 avril 2003 de la section Aménagement du territoire de la CMQ.

Référence: Mémoire du 11 avril 2003

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de la CMQ / Règlement RV-2003-00-77 de la Ville de Lévis

Résolution n° C-2003-29

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Pierre Brochu, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'émettre un avis favorable de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, relativement à l'entrée en vigueur du « Règlement RV-2003-00-77 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 1997-01 de l'ex-MRC des Chutes-de-la-Chaudière » pour les motifs mentionnés au mémoire et aux documents annexés en date du 11 avril 2003 de la section Aménagement du territoire de la CMQ.

Référence: Mémoire du 11 avril 2003

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de la CMQ / RCI 01-2003 de la MRC de la Jacques-Cartier

Résolution n° C-2003-30

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'émettre un avis favorable de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, relativement à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire N° 01-2003 de la MRC de La Jacques-Cartier pour les motifs mentionnés au mémoire et aux documents annexés en date du 8 avril 2003 de la section Aménagement du territoire de la CMQ.

D'informer le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) aurait préféré, compte tenu du caractère particulier de la MRC de La Jacques-Cartier, que le règlement de contrôle intérimaire N° 01-2002 adopté le 15 mai 2002 par la MRC entre en vigueur sans modification.

Référence: Mémoire du 8 avril 2003
Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2003-31

Sur proposition de M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 03-04 en date du 17 avril 2003 contenant les points suivants :

1. Lettre datée du 13 mars 2003 du cabinet du ministre des Pêches et des Océans accusant réception de la correspondance relative à l'appui à la SODES.
2. Lettre datée du 19 mars 2003 du cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, accusant réception du budget 2003 et du programme triennal 2003-2004-2005.
3. Lettre datée du 25 mars 2003 du cabinet du premier ministre du Québec accusant réception de la correspondance du 24 mars concernant la télédiffusion du débat des chefs dans la capitale nationale.
4. Lettre datée du 27 mars 2003 du cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, accusant réception de la correspondance du 21 mars concernant une modification au schéma de la CUQ dans le secteur de Beauport (aires situées dans le secteur d'Estimauville).
5. Lettre datée du 28 mars 2003 du consortium des télédiffuseurs répondant au président de la CMQ dans le dossier de la diffusion du débat des chefs du 31 mars dernier.
6. Lettre datée du 4 avril 2003 de l'honorable David M. Collenette accusant réception de la lettre de la correspondance du 27 février concernant l'élimination des frais de service à la navigation maritime.

Référence: Bordereau d'information du 17 avril 2003
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Virement de crédit pour le PGMR

Résolution n° C-2003-32

Sur proposition de M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'autoriser un virement de crédit pour un montant de 40 000 \$ à même le surplus 2002 de la CMQ à la partie du budget relative à la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles (rive nord). Cette appropriation doit être sans effet pour la Ville de Lévis qui ne contribue pas à la dépense et dont la quote-part 2004 devra tenir compte.

Référence: Mémoire du 15 avril 2003
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Contrat du directeur général

Résolution n° C-2003-33

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, appuyée par M. André Hamel, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'accepter une modification au contrat de prêt de service ainsi qu'au contrat individuel de travail du directeur général de la CMQ pour la période du 24 janvier 2003 au 31 décembre 2006 en modifiant la clause 2 pour remplacer le délai de trois mois par un délai de six mois.

De demander à la Ville de Québec la modification du contrat de prêt de service à l'article 2 portant sur la durée de l'entente afin de remplacer dans ledit article trois mois par six mois.

D'accepter une modification au contrat individuel de travail du directeur général, pour la même période, pour y ajouter une clause, telle que jointe en annexe au mémoire, prévoyant une prime de séparation dans le cas d'une résiliation avant terme.

D'autoriser, en conséquence, le président ou en cas d'absence ou d'empêchement, le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire-trésorier à signer les modifications aux ententes de prêt de service et de conditions de travail du directeur général ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence: Mémoire du 11 avril 2003
Responsable: Directeur général

Période d'intervention des membres du Conseil

Intervention de monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, au sujet de la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles de la rive nord (PGMR) et de la dépense additionnelle autorisée de 40 000 \$ pour la réalisation d'ateliers de travail. C'est une bonne chose que cette dépense ait été acceptée. Elle vise une meilleure consultation et une réponse adéquate aux besoins pour la réalisation du PGMR.

Interventions du M. le conseiller de la Ville de Québec, Jacques Jobin, et du président M. Jean-Paul L'Allier au sujet des élections du 14 avril 2003. Une lettre de félicitation sera adressée aux candidats et candidates élus leur offrant notre collaboration. Une lettre de remerciement sera acheminée à ceux et celles, qui pour une raison ou une autre, ne se retrouvent plus à l'Assemblée nationale à la suite de ces élections.

Télédiffusion du prochain débat des chefs dans la Capitale

Résolution n° C-2003-34

Considérant que le consortium des télédiffuseurs invoque des délais extrêmement serrés pour ne pas avoir répondu favorablement à la demande de la Communauté métropolitaine de Québec et à la volonté des chefs des principaux partis politiques au Québec de tenir dans la Capitale le débat des chefs aux élections du 14 avril 2003 (résolution C-2003-21) ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'intervenir dès maintenant auprès du consortium des médias pour lui demander de tenir dans la Capitale le débat des chefs dans le cadre des prochaines élections au Québec et de transmettre copie de cette résolution au consortium des télédiffuseurs ainsi qu'aux chefs des principaux partis politiques au Québec.

Sur proposition de M. Jean Garon, maire de la Ville de Lévis, il est unanimement appuyé et résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme ici au long reproduit.

De demander au consortium des médias de tenir dans la Capitale le débat des chefs dans le cadre des prochaines élections au Québec.

De transmettre copie de cette résolution au consortium des télédiffuseurs ainsi qu'aux chefs des principaux partis politiques au Québec.

Référence: Lettre du 28 mars 2003 du consortium des médias
Responsable: Secrétaire-trésorier

Période de questions du public

Intervention de monsieur Pierre Landry au sujet de l'affichage en français à l'intérieur des autobus circulant à Lévis et à Québec.

Levée de la séance

Résolution n° C-2003-35

Sur proposition de M. Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE